

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 février 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 338

présenté par  
MM. Claeys, Hollande, Cohen, Durand, Le Déaut, Brottes, Charzat  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Annuellement, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation des niches fiscales dédiées à la recherche. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit, par cet amendement, de permettre une évaluation de l'utilisation des instruments fiscaux destinés à favoriser la recherche par les organismes ou entreprises privés.

Il apparaît essentiel d'évaluer l'impact et la validité de ces mécanismes pour la recherche afin de mieux appréhender l'utilisation des deniers publics.